



**Compte-rendu du Conseil syndical
du jeudi 31 janvier 2019
17h30-Grande Salle de la Terrasse-ARGELES GAZOST**

**Nombre de membres
en exercice** : 30

Présents : 24

Votants : 24

Sont présents : Jean-Marc ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Nathalie BARZU, Régis BAUDIFFIER, Henri BERGES, Jean-Claude CASTEROT, Francis CAZENAVETTE, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Annette CUQ, Xavier DECOMBLE, Joseph FOURCADE, Laurent GRANDSIMON, Paul HABADJOU, André LABORDE, Yvette LACAZE, Chantal MORERA, Jean-Louis NOGUERE, Gérard OMISOS, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marie PLANE, Danielle RENAUD, Annie SAGNES, Bruno VINUALES

Présents sans droit de vote : Louis ARMARY, Emmanuelle BEGUE-LONCAN, Olivier FRYSOU, Orange RAVELEAU, Francine MOURET

Excusés : Pascal ARRIBET, Josette BOURDEU, Maryse CARRERE, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Alain GARROT, Dominique GOSSET, Stéphanie LACOSTE, Jérôme LURIE, Gérard MOLINER, Ange MUR, Paul SADER, Viviane ARTIGALAS, Adeline AYELA, Jeanine DUBIE, Chantal ROBIN-RODRIGO

Absents : David AOUSTIN, Stéphane ARTIGUES, Michel AUBRY, Jean-Claude BEAUQUESTE, Jean-Marc BOYA, Jean-Noël CASSOU, Philippe CASTAING, Georges CASTRES, Jean-Louis CAZAUBON, Mathieu CUEL, Claude DAMBAX, Corinne GALEY, Evelyne GARRIGUES, Jacques GARROT, Manuel GUARNE, Evelyne LABORDE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Eric LESTABLE, Christine MAURICE, Marie-José MOULET, Françoise PAULY, Dominique ROUX, Daniel TRESCAZES, Guy VERGES

Secrétaire de séance : Jean-Louis NOGUERE

Pièces jointes : diaporama de la séance, rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire 2019

M. le Président, Bruno VINUALES, préside ce conseil Syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Validation du dernier compte-rendu du conseil syndical du 17/12/18

Monsieur le Président indique qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil syndical par mail. Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est validé.

Décisions de Monsieur le Président

Comme à chaque conseil, il est nécessaire de rapporter les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis le 17/12/18.

Mme BEGUE-LONCAN indique les décisions prises :

20/12/2018 DEC_2018_31 : Signature d'une convention de raccordement au réseau d'éclairage public d'une station de mesure des niveaux de l'Yse (commune de Luz St Sauveur)

20/12/2018 DEC_2018_32 : Demande de subvention pour l'action 6-3 du PAPI (annule et remplace la DEC_2018_12)

20/12/2018 DEC_2018_33 : Demande de subvention pour l'action 6-5 du PAPI (annule et remplace la DEC_2018_11)

20/12/2018 DEC_2018_34 : Demande de subvention pour l'action 6-4 du PAPI

20/12/2018 DEC_2018_35 : Plan de gestion des cours d'eau du bassin amont du Gave de Pau 2015-2021 Demande de financement

08/01/2019 DEC_2019_01 : Suivi-animation de l'OPAH : Demande de subvention à l'Etat (ANAH)

08/01/2019 DEC_2019_02 : Suivi-animation de l'OPAH : Demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

11/01/2019 DEC_2019_03 : Contrat de Rivière 2016-2020 : Demande de financement 2019 pour l'animation

23/01/2019 DEC_2019_04 : Programme Pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin amont du Gave de Pau 2015-2021 demande de financement 2019

29/01/2019 DEC_2019_05 : Demande de subvention à la Région Occitanie pour l'ingénierie territoriale 2019

Mme BEGUE-LONCAN indique les décisions de Monsieur le Président prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir : décisions et marchés publics inférieurs à 90 000€ HT :

Acquisition de deux véhicules utilitaires pour la brigade verte pour 31 704,46 € HT

Expédition de brochures pour des salons touristiques pour 1 376,4 € HT

******AFFAIRES GENERALES******

Modification de la composition de la commission thématique GeMAPI

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 18 décembre 2017, le conseil syndical avait décidé de créer deux commissions thématiques conformément aux articles L2121-22 et L 5211-1 du CGCT.

Ces commissions thématiques sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil ou au bureau en fonction des délégations, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

La commission GeMAPI est chargée d'étudier les questions relatives à cette compétence. Depuis sa création, la commission GeMAPI est composée des membres suivants :

Joseph FOURCADE, Jean-Louis NOGUERE, Christiane ARAGNOU, Marie PLANE, Jérôme LURIE, André LABORDE, Dominique GOSSET, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Jean-Claude PIRON et Maryse CARRERE.

La commission est présidée par Maryse CARRERE.

Après plus d'une année de fonctionnement, et 6 réunions de cette commission, d'autres membres du conseil syndical ont sollicité le Président pour intégrer cette commission.

Le Président du PETR demande donc aux membres du Conseil si d'autres élus souhaitent intégrer cette commission.

Mme BEGUE-LONCAN informe l'assemblée que Mme Corinne GALEY, maire d'Aucun, souhaite y participer.

Messieurs Jean-Marc ABBADIE, maire d'Agos-Vidalos et Jean-Claude CASTEROT, maire de Geu, souhaitent aussi intégrer cette commission.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de modifier la composition de la commission GeMAPI en intégrant Mme Corinne GALEY, Messieurs Jean-Marc ABBADIE et Jean-Claude CASTEROT.

Modification de la composition du Conseil d'Exploitation du SPANC

Monsieur le Président rappelle que le PLVG exerce la compétence assainissement non collectif dans le cadre d'un service public d'assainissement non collectif.

Le SPANC, service public industriel et commercial, est géré sous la forme d'une régie à simple autonomie financière.

La régie est administrée par un conseil d'exploitation dont les membres sont désignés par le Conseil Syndical de l'établissement de rattachement, sur proposition du Président.

Actuellement, le conseil d'exploitation du SPANC est composé de 5 membres : Ange MUR, Marie PLANE, Paul SADER, Dominique GOSSET et Evelyne LABORDE.

Mme BEGUE-LONCAN informe l'assemblée que M. André LABORDE, élu de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées souhaite intégrer ce conseil. Il est en effet Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement et suit l'étude relative au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CATLP, qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020 pour la communauté d'agglomération. Les décisions qui seront prises dans le cadre de cette étude pourront avoir un impact sur le fonctionnement du SPANC.

Suite à cette demande, Mme Evelyne LABORDE a signifié sa volonté de ne plus être membre du Conseil d'Exploitation. Il est donc proposé de remplacer Mme Evelyne LABORDE par M. André LABORDE.

Les membres du Conseil syndical adoptent à l'unanimité la composition du conseil d'exploitation suivante : Ange MUR, Marie PLANE, Paul SADER, Dominique GOSSET et André LABORDE.

Avenant à la convention de mutualisation relative à la RGPD signée avec le Centre de Gestion

Monsieur le Président donne la parole à Mme BEGUE-LONCAN. Elle rappelle que le 12 juillet 2018, le Conseil Syndical avait délibéré pour adhérer au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées et pour mutualiser un poste de délégué à la protection des données (DPD).

Il est rappelé que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le Centre de Gestion a recruté un agent et évalué les besoins des collectivités du département qui ont adhéré à ce service. Initialement proposé à titre gratuit en 2018, il avait été convenu que le tarif serait fixé en 2019 et devrait être accepté par l'établissement adhérent via un avenant à la convention.

Le Conseil d'Administration du CDG réuni le 20 décembre 2018 s'est prononcé en faveur d'un tarif de 0.50 centimes par habitant et par an, sur la base de la population DGF de 2015. Un tarif plancher de 50 € et un tarif plafond de 2 000€ sont appliqués.

Au vu de la population DGF du PLVG qui dépasse 39 000 habitants, c'est le tarif plafond qui s'appliquera au PLVG, soit 2 000€.

Dans le cadre de cette adhésion, un plan d'action est proposé par le CDG et doit être co-signé par les deux parties prenantes.

Le Conseil Syndical décide d'adhérer au service RGPD proposé par le Centre de Gestion 65 et de le désigner comme DPD « personne morale » de la collectivité, pour un tarif de 2 000€ pour l'année 2019 et pour les années suivantes si le montant reste identique.

******BUDGET******

Ouverture de crédits d'investissement

Mme BEGUE-LONCAN indique qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°100-2018 prise au conseil syndical du 17/12/2018 suite à une erreur pour l'ouverture de crédits sur un chapitre. Les modifications concernent le budget annexe GeMAPI, au chapitre 023 pour les opérations non individualisées ; le reste de la délibération n'est pas modifiée. Les crédits à ouvrir par anticipation sont les suivants :

- pour le budget principal du PLVG :

	Crédits ouverts en 2018	Crédits à ouvrir avant le vote du BP (25%)
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	36 419.73	9 104.93
Chapitre 21 immobilisations corporelles	57 528.15	14 832.04

- pour le budget annexe du SPANC:

	Crédits ouverts en 2018	Crédits à ouvrir avant le vote du BP (25%)
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	2 986.63	746.66
Chapitre 21 immobilisations corporelles	9 000.00	2 250.00

- pour le budget annexe GeMAPI, pour les opérations non individualisées :

	Crédits ouverts en 2018 par le PLVG	Crédits à ouvrir avant le vote du BP (25%)
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	93 695.50	23 423.88
Chapitre 21 immobilisations corporelles	1 774 000.00	443 500.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	266 324.76	66 581.19

- pour le budget annexe GeMAPI, pour les opérations individualisées suivantes :

Opération	Crédits ouverts en 2018 par le PLVG	Crédits à ouvrir avant le vote du BP (25%)
21- Etude Gave d'Azun	21 000.00	5 250.00
22 – Etude Gave de Cauterets	21 000.00	5 250.00
23- Etude Gave de Gavarnie	21000.00	5250.00
24 – Modèle physique du cône de déjection	48 500.00	12 125.00
26 – Etude Pièges à embacles en amont de Lourdes	7 000.00	1 750.00
29 – Travaux Bastan	51 624.56	12 906.14
45 – Conduite d'opération	101 872.00	25 468.00
48- Protection du Gave de Pau	30 000.00	7 500.00

Le Conseil Syndical décide d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour le budget principal, le budget annexe du SPANC, et le budget annexe GeMAPI avec la répartition des crédits figurant aux tableaux ci-dessus.

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales en ajoutant à ce rapport des éléments relatifs au personnel de la collectivité.

Monsieur le Président donne la parole à Mme BEGUE-LONCAN. A l'aide d'un diaporama (en annexe), elle présente les orientations budgétaires 2019 pour les trois budgets du PLVG :

- Budget principal
- Budget annexe du SPANC
- Budget annexe GeMAPI.

Cette présentation s'appuie sur le rapport de présentation des orientations budgétaires transmis aux membres du Conseil Syndical le 23 janvier 2019 et qui détaille :

- Le contexte de l'élaboration du budget : évolutions de 2017 et 2018, les différents budgets du PLVG, les orientations et choix budgétaires
- Les ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel, rémunérations, organisation du travail, dossiers menés en 2018 et perspectives pour 2019
- Les propositions de budget pour 2019 : résultats prévisionnels de 2018, les actions à mener, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, la programmation pluriannuelle d'investissement, la structure et la gestion de la dette.

Ce présent rapport a été élaboré pour servir de base aux échanges du Conseil Syndical.

M.DECOMBLE entre en séance à 18h00.

Le débat est ouvert.

Remarques sur le budget principal

M.CHATAIGNE demande des précisions sur les 11% d'accidents du travail.

Mme BEGUE LONCAN lui répond que ce chiffre est calculé par rapport au nombre total de jours d'absence des agents ; ce sont 8 accidents de travail survenus à 90% à la brigade verte. Afin d'abaisser ce chiffre, le PLVG va accroître ses efforts pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

M. PIRON souhaite que l'aide à la radio Fréquence Luz à hauteur de 20 000 euros soit sortie du budget et fasse l'objet d'une délibération à part car TLP ne peut pas voter une subvention à une association. En revanche, le PLVG pourrait proposer un partenariat sous forme de publicité par exemple.

M.GRANDSIMON répond que ce n'est pas l'agglomération qui donne cette subvention mais bien le PLVG.

M.PIRON rétorque que l'on demande aux délégués de TLP de voter. Ils sont les représentants de TLP au PLVG et votent au nom de TLP. Il réitère ses propos et indique que les subventions aux associations sont interdites car aucune compétence du PLVG ne le permet. Il ne remet pas en cause le principe d'accorder une aide de 20 000 euros mais sous une autre forme, en respectant les règles.

M.VINUALES propose d'étudier la solution d'une convention de prestations de service entre le PLVG et la radio, notamment pour poursuivre le travail de partenariat avec le chantier d'insertion. Il est rappelé aux membres du conseil que les agents en insertion participent à des ateliers coconstruits par le PLVG et la Radio. Parmi les activités de ces ateliers, les agents se rendent à la radio pour découvrir les différents métiers, la réalisation d'une émission radio et vont également animer leur propre émission le 20 février.

Monsieur le Président comprend la position de TLP, il n'y a pas de contradiction de principe mais de règle.

Mme SAGNES demande, dans le cas où cette subvention serait transformée en prestation de service, si cela va changer quelque chose dans la pérennité et la longévité de cette aide.

Pour Mme BEGUE LONCAN que ce soit une prestation ou une subvention, il faudra que le conseil délibère chaque année sur le principe et le montant de l'aide, aujourd'hui la convention d'objectifs n'est pas pluriannuelle.

M.GRANDSIMON ne comprend pas que l'on diminue cette aide alors qu'elle était déjà supportée par les contributions des anciens membres avant la fusion intercommunale. Cette dépense était incluse dans le budget des anciennes communautés, dans leur fiscalité et aujourd'hui, nous devons apporter une justification alors que c'est historique. Depuis de nombreuses années, nous nous efforçons de soutenir collectivement la radio.

M. CASTEROT appuie les remarques de M. PIRON. Ni le principe ni la subvention ne sont remis en cause mais il faut être rigoureux sur la manière de faire pour ne pas laisser la porte ouverte à d'autres demandes d'associations.

M.PEREIRA entre en séance à 18h10.

M.FOURCADE demande à M. PIRON si TLP aide et soutient les clubs sportifs. M. PIRON répond qu'ils sont aidés de manière formalisée, dans le cadre de partenariat où chacun a des engagements.

MME BEGUE LONCAN indique que l'aide à la radio Fréquence Luz est systématiquement formalisée chaque année par le biais d'une convention d'objectifs annuelle avec la présentation d'un bilan qualitatif.

M.PIRON rétorque que le PLVG n'a pas la compétence pour le faire.

Pour Mme SAGNES, ce qui est décevant, c'est que la radio a fait l'effort de diffuser plus largement vers le bas du territoire, Tarbes, Pau, et que finalement cet élargissement n'obtient pas la reconnaissance attendue.

Mme BEGUE LONCAN souligne que les précédentes délibérations sur cette subvention n'ont fait l'objet d'aucun retour du contrôle de la légalité.

Elle propose de contacter les services de l'état afin de trouver une solution pérenne qui convienne à tous.

Mme ARAGNOU demande comment fonctionne le partenariat autour de la RICE.

Mme RAVELEAU lui répond que depuis sa labellisation la RICE est gérée par l'intermédiaire d'une structure de gouvernance. Le Syndicat Mixte pour la valorisation du Pic du Midi, le Parc National des Pyrénées et le SDE 65 jouent le rôle de gestionnaire de la RICE. En 2017, ces structures ont confié l'animation de la RICE à une association, Sciences en Bigorre. Elle rappelle que le territoire de la RICE ne couvre pas uniquement le territoire du PLVG mais également la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre et le Pays des Nestes. En 2019, Sciences en Bigorre pourrait réaliser un document touristique de promotion de la RICE à l'échelle de son périmètre. Si cela était confirmé, le PLVG ne renouvellerait pas le dépliant « Permission de Minuit » qu'il conçoit chaque été depuis 5 ans et qui valorise toute l'offre culturelle, scientifique, sportive,...en lien avec le ciel nocturne.

M. Vinuales indique également que cette thématique va être traitée par HPTE, qui apparaît comme une échelle pertinente.

M.BAUDIFFIER entre en séance à 18h25.

Remarques sur le budget annexe du SPANC

Sur le budget annexe du SPANC, M. PIRON s'interroge sur l'utilité des contrôles périodiques. Certains SPANC passent tous les 3 ou 4 ans mais comme les travaux de conformité ne sont pas obligatoires, l'usager peut avoir l'impression de payer pour rien. M.PIRON ne remet pas en cause les contrôles sur les installations neuves.

C'est pourquoi Mme BEGUE LONCAN indique que le SPANC Vallées des Gaves ne souhaite pas toucher à la périodicité des contrôles qui est de tous les 8 ans.

M.CASTEROT fait remarquer que pour l'usager le coût du contrôle ne représente pas un coût très important par rapport au collectif si l'installation est bien faite.

Mme ARAGNOU demande ce que peut faire un maire dans le cas où un système d'assainissement est non conforme en dépassement grave avéré, hormis d'utiliser le pouvoir de police, qui, pour elle, ne règle rien.

Elle demande que les parlementaires soient informées de cette situation.

Mme BEGUE LONCAN répond qu'elle n'a pas de réponse, en dehors du pouvoir de police du maire, les mesures incitatives de l'Agence de l'Eau ayant disparues à ce jour. Elle conseille de faire remonter cette remarque aux parlementaires.

Remarques sur le budget annexe du GEMAPI

Sur le budget annexe GEMAPI, M. CHATAIGNE est surpris qu'aucuns travaux ne se fasse cette année sur le Bernazau. Les riverains ont du mal à comprendre cette situation qui perdure depuis un certain temps.

Pour M. FRYSOU, effectivement, il sera difficile de réaliser les travaux cette année au vu des contraintes réglementaires de ce secteur.

M.CHATAIGNE demande où en sont les subventions.

M.FRYSOU répond que les dossiers de subvention doivent être déposés avant le 19/04/19 pour obtenir les arrêtés Fonds Barnier dans le cadre du PAPI 1 avec des études complémentaires à engager rapidement (ACB). Pour les autres subventions obtenues à ce jour pour les travaux du Bernazau à Sassis :

- BOP 122 : prolongation demandée en mai 2018 -> fin de validité novembre 2022
- Région : fin de validité juin 2021

Les travaux sur les secteurs Clavanté/Concé à Cauterets et sur le Bernazaou à Sassis devraient pouvoir démarrer en 2020.

Mme BEGUE LONCAN propose à M. CHATAIGNE d'organiser une réunion publique courant 2019 avec les riverains concernés pour évoquer les aménagements et les raisons des retards. L'équipe du PLVG s'était rendue à Luz pour le même type de réunion. Il ne faut pas hésiter à solliciter le PLVG.

M.CHATAIGNE regrette le nombre d'études accumulés et se demande quelle pertinence pourront-elles avoir en cas de nouvelles crues.

M. VINUALES partage ces propos et a informé à plusieurs reprises la préfecture de la problématique posée par les délais d'études et les contraintes réglementaires, par rapport à l'objectif de sécurisation des biens et des personnes.

M.VINUALES remercie Mme BEGUE LONCAN pour ce travail ainsi que toute l'équipe.

Le Conseil Syndical prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2019 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 organisé en son sein pour l'ensemble des budgets du PLVG.

******RESSOURCES HUMAINES******

Mise à disposition d'un agent du PLVG pour la direction de la régie du SPANC

Monsieur le Président rappelle que le PLVG exerce la compétence assainissement non collectif dans le cadre d'un service public d'assainissement non collectif.

Le SPANC, service public industriel et commercial, est géré sous la forme d'une régie à simple autonomie financière.

La régie est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur qui doit être sous contrat de droit public. Ce poste peut être occupé par un agent mis à disposition par l'établissement de rattachement de la régie.

Ce poste n'exigeant pas un temps complet, il est proposé que Mme Hélène Sazatornil, directrice adjointe du PLVG, soit mise à disposition à hauteur de 5% de son temps de travail, pour occuper ce poste. Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves sera remboursé par le SPANC au prorata temporis, annuellement.

Cette mise à disposition sera effective pour trois années et sous réserve de l'accord de l'agent.

Le Conseil Syndical approuve la mise à disposition de Mme Sazatornil auprès de la régie du SPANC dans les conditions présentées ci-dessus.

M.GRANDSIMON pris par d'autres engagements quitte la séance à 19h00.

******POLE PREVENTION DES INONDATIONS******

Appel d'offres pour l'accord-cadre à bons de commande relatif à des missions de topographies et de prises de vue aériennes

Monsieur le Président donne la parole à M. FRYSOU, directeur adjoint du pôle prévention des inondations. Il rappelle que le Conseil Syndical avait délibéré en mai 2017 pour autoriser le lancement de marché sous forme d'accords-cadres à bons de commandes pour des missions de topographie, missions récurrentes à réaliser par le PLVG dans le cadre des opérations GeMAPI. Pour ce type de marché, le montant maximum avait été défini à 200 000€, sur une durée maximale de quatre ans. Initialement prévue sous procédure adaptée, le marché a finalement été lancé en appel d'offres formalisé à la suite de la définition plus précise du besoin.

Ce marché concerne la réalisation de levés topo-bathymétriques et prises de vues aériennes régulières par drone (profils en travers, levés de cotes d'ouvrages hydrauliques, profils en long, ligne d'eau, orthophotographies, etc.) dans le cadre du suivi des cours d'eau dans le périmètre de compétence du PLVG.

Ces données sont très souvent nécessaires à l'accompagnement des diverses études menées par le PLVG, notamment lors des phases de diagnostic, d'analyse, de conception et de travaux d'aménagements. Au vu de la configuration du bassin versant, le prestataire devra prendre en compte le caractère montagnard de ce dernier et considérer l'accès difficile à certains sites. De plus, les rivières torrentielles et torrents présentent des caractéristiques (hydraulique, hydrologique et hydromorphologique) particulières pouvant rendre l'accès difficile voire impossible au lit mineur des cours d'eau.

Le marché comprend deux lots :

Lot n°1 : Prestations topo-bathymétriques Lot n°2 : Prises de vues aériennes par drone.

Lancé sans montant minimum, ni montant maximum, l'estimation du marché était la suivante pour une durée maximale de 4 années : 560 000€.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 janvier 2019 et propose l'attribution du marché aux candidats suivants :

Pour le lot n°1 : groupement ECTAUR – CACG pour un montant prévisionnel de 74 000€ HT par an

Pour le lot n°2 : GEOFIT pour un montant prévisionnel de 31 650€ HT par an.

Pour cet accord-cadre à bons de commande, les prix unitaires des bordereaux de prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

Les crédits sont déjà inscrits au budget dans le cadre des opérations nécessitant ces prestations et pourront ainsi bénéficier de financements.

Ce point n'amène aucun débat de la part de l'assemblée.

Le Conseil syndical décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 29 janvier 2019 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution (notamment bons de commandes et avenants).

M.PEREIRA pris par d'autres engagements quitte la séance à 19h10.

****POLE DEVELOPPEMENT****

Pour les points suivants, Monsieur le Président laisse la parole à Mme RAVELEAU Orange, directrice adjointe en charge du pôle développement.

Vente et diffusion du Road Book Vélo de Route

Mme RAVELEAU rappelle aux membres du Conseil Syndical que le Road Book Vélo de Route est la réactualisation de l'ancien topoguide Vélo de Route édité par le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves en 2007. Cet outil vendu alors 5 € proposait 20 itinéraires en Vallées des Gaves. En 2011, face à la demande de la clientèle étrangère, il avait été édité en anglais et espagnol.

Aujourd'hui, la version anglaise de cette édition est arrivée à épuisement des stocks et l'offre ne correspond plus réellement aux pratiques actuelles. Aussi, le PLVG envisage une réédition avec actualisation du format et des contenus.

Le Road Book Vélo de Route présente ainsi plus de 22 itinéraires de pratiques diverses (découverte et mise en jambe, grands cols, coins secrets, Grand Fondo : nos plus beaux triptyques) s'étendant au-delà des frontières administratives du Pays puisque notre client-cycliste est mobile et ne s'arrête pas à un versant du Tourmalet. La rédaction du contenu et le graphisme ont été réalisés en interne.

Cet outil sera édité à 6.000 exemplaires dans sa version franco-anglaise et 5.000 exemplaires dans sa version franco-espagnole. De format 21 X 12 cm fermé, il comportera 68 pages.

Les prix de vente aux revendeurs seront dégressifs. Un système de dépôt vente annuel sera mis en place avec les offices de tourisme du territoire.

M.PIRON trouve le topoguide coûteux (9.50€) si on tient compte du prix de revient à 0.53€/exemplaire. Le prix est multiplié par 19.

Mme BEGUE LONCAN lui indique qu'il ne s'agit pas du prix de revient du topoguide mais du prix de l'impression et de la traduction. Il n'a pas été pris en compte le temps passé par le chargé de communication (en contrat d'apprentissage) ni de la chargée de mission Tourisme.

Mme RAVELEAU informe que ce topoguide sera disponible en mars.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Fixer le prix de vente public à 9,50 €,
- Faire la demande d'un numéro ISBN pour chaque version du Road Book Vélo de Route,
- Fixer le prix de vente aux revendeurs (offices de tourisme exceptés) : 5€ à partir de 10 exemplaires ; 4 € à partir de 50 exemplaires,
- Fixer le montant de la rétrocession des Offices de Tourisme au PLVG pour chaque produit venu à 4 €,
- Autoriser le Président à valider les termes de la convention de dépôt vente avec les Offices de tourisme,
- Percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la Régie de recettes du PLVG.

Vente d'espaces promotionnels dans les nouveaux documents touristiques : Road Book Vélo de Route et carte VTT

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le PLVG, dans le cadre de sa démarche de valorisation de la destination vélo, édite des outils de promotion et d'orientation liés à la pratique du vélo sur le territoire. Deux outils de communication et d'orientation vont être réédités avec une actualisation de leurs formats et de leurs contenus : le Road Book Vélo de Route et une collection de cartes VTT. Madame RAVELEAU donne des précisions sur ces outils :

- **Le Road Book Vélo**, énoncé ci-dessus
- **Les cartes VTT** (diffusion gratuite) : Il s'agit d'une collection de 4 cartes VTT (1 carte par secteur : Lourdes / Val d'Azun – Vallée d'Argelès-Gazost / Cauterets – Pays Toy ; 1 carte

générale de la pratique ENDURO) qui présente l'ensemble des itinéraires VTT (Cross Country, Enduro et Electrique) – Tirage : 1.500 exemplaires / secteur ; format fermé 12 x 8 cm et format ouvert 88 x 36 cm.

Le PLVG souhaite proposer aux membres du réseau Altamonta la vente d'espaces promotionnels pour qu'ils communiquent sur leurs produits en lien exclusivement avec la pratique vélo/VTT.

Une proposition sera adressée aux membres du réseau Altamonta suivants : loueurs, vélocistes, moniteurs vélo/Vtt, restaurants de cols ou cafés vélo, photographes de cols, remise en forme, stations et sites de pratiques, hôtels et campings, séjours.

Les emplacements publicitaires étant limités en nombre, les ventes seront faites par ordre chronologique de réception des bulletins d'engagement. Les tarifs proposés sont les suivants :

Road Book Vélo (sur les 2 éditions)			
	Nombre espace disponible	Format (hauteur X largeur)	Tarif vente/espace
½ Page intérieure	2	10.5 X 12	410 €
Page intérieure	2	21 x 12	720 €
Cartes VTT			
	Nombre espace disponible	Format (hauteur X largeur)	Tarif vente
Intérieur carte (carte secteurs)	3	12 x 8	175 €
Intérieur carte (4 éditions)	1	12 x 8	300 €
Dos de couverture (4 éditions)	1	12 x 8	750 €

Mme RAVELEAU indique que le PLVG s'est assuré auprès de membres du réseau ALTAMONTA que ces tarifs étaient corrects afin que les encarts promotionnels trouvent acquéreurs.

Mme RAVELEAU rappelle que cette carte VTT est gratuite.

Le conseil syndical décide de fixer les prix de vente des espaces promotionnels tels que présentés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis NOGUERE